

COMMENT PAYER SON LOYER A DISTANCE ? 9 modes de paiements à votre disposition

Munissez-vous de votre  avis d'échéance pour relever vos références de compte client,  moyen de paiement.

<ul style="list-style-type: none"> ● Le paiement en ligne A partir de notre site internet : https://www.ozanam-hlm.fr/ ou directement sur l'interface de paiement : https://cobalt.payoffice.fr/ozanam 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le prélèvement automatique Remplissez la demande de prélèvement automatique disponible sur : https://www.ozanam-hlm.fr/payer-son-loyer/par-prelevement-bancaire.html et renvoyez-la accompagnée de votre RIB au siège de la société OZANAM.
<ul style="list-style-type: none"> ● Le paiement par téléphone Composez le 05 96 301 313 et suivez les instructions jusqu'à la validation du traitement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le chèque Complétez le chèque à l'attention d'OZANAM et mentionnez votre référence client au dos du chèque (en haut à gauche sur votre avis d'échéance).
<ul style="list-style-type: none"> ● Le virement bancaire Il peut être programmé avec votre banque pour une période à la date que vous souhaitez ou vous pouvez le réaliser chaque mois. Indiquez vos références dans les références du virement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans les locaux OZANAM : bureau des gardiens et au siège Paiement par carte bancaire et chèque uniquement.
<ul style="list-style-type: none"> ● L'application mobile A partir de l'application ZAPAY, vous pouvez la télécharger à partir du site internet: https://zapay.fr/. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les points de paiement ZAPAY Vous y trouverez la liste des commerçants partenaires auprès desquels vous pouvez régler notamment en espèces : https://zapay.fr/liste_partenaire.html#custom-html-bu.
<ul style="list-style-type: none"> ● La borne de paiement située à l'entrée du siège de la société OZANAM à la route de la Pointe de Jaham – Schoelcher accessible de 6h à 19h pour vos règlements en espèces, CB et chèque à compter du 13 mai 2020. 	

Privilégions les paiements sans contact !

Nous remercions particulièrement de votre compréhension face à cette situation particulière et nous demeurons à votre écoute pour toute information que vous pourriez souhaiter.

Vous pouvez suivre nos communiqués sur notre site internet : <https://www.ozanam-hlm.fr>.

Lundi
11
mai
2020

COVID-19

CLIENTS

N°3

INFORMATION – COVID-19

L'EQUIPE D'OZANAM ASSURE UNE CONTINUTE DES SERVICES



- ☞ Une permanence téléphonique est assurée par notre standard, quand cela est possible : 0596 61 42 12.
- ☞ En cas d'urgence, le service d'astreinte continue de fonctionner pour les urgences impérieuses. Vous pouvez joindre votre concierge à son numéro de téléphone habituel.
- ☞ Près de 50% de nos effectifs télé-travaillent.